

CONCOURIR AU PRIX DE THÈSE

CHAIRE JEAN MONNET « PRINCIPES DU PROCÈS EN EUROPE » 2021

△ Sont autorisés à concourir les docteurs en Droit et Science politique ayant soutenu leur thèse entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2020.

Le dossier de candidature (thèse, rapport de soutenance, CV et résumé de la thèse en 5 pages) doit être adressé avant le 31 mars 2021 à

chaire.ppe@gmail.com



With the support of the
Erasmus+ Programme
of the European Union



ÉCOLE DE DROIT
Université Clermont Auvergne

